

**Association Nationale des Arbitres
de Volley-Ball
Monsieur Claude BARTHES
27 Rue de la Barre
81200 MAZAMET**

Choisy le Roi, le 12 novembre 2007

Dossier suivi par : Sylvie PROUVE
01.58.42.22.35
sprouve@volley.asso.fr

N/Réf. : AG/DM/SP Réf. AG N°158

Monsieur le Président,

Votre courrier du 25/10/2007 m'oblige de corriger, sans aucune polémique, certains points et de vous apporter tous éclaircissements sur les remboursements des frais de déplacements des arbitres.

En effet, contrairement à ce que vous indiquez, la FFVB ne rencontre aucune difficulté avec ses partenaires car la plupart des encaissements sont réalisés sans retard.

Par contre, c'est loin d'être le cas de nos propres structures (ligues et clubs).

Ainsi au 31/10/2007, nos ligues pour l'encaissement des licences devaient environ 1,9 M d'euros à la FFVB et nos clubs pour 40% de leur redevance, saison 2007/2008, devaient environ 360 000 euros.

Du fait de cette situation intolérante, vous comprendrez très bien que toutes dispositions ou votes concernant les remboursements d'arbitres une fois par mois ne peuvent être appliqué(e)s.

Ainsi pour remédier à ces difficultés chroniques de trésorerie, les Etats Généraux du Volley-Ball étudieront par le sujet « Réorganisation financière de la FFVB » ce problème récurrent.

Pensant vous avoir donné toutes explications sur votre demande et vous précisant que la mise en paiement du remboursement des déplacements des arbitres du début de la saison jusqu'à la journée du 28/10/2007 sera effectuée cette semaine.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Le Trésorier Général,
Christian ALBE

Copie : Mr Jean-Pierre BEGU, Secrétaire Général ANAVB

